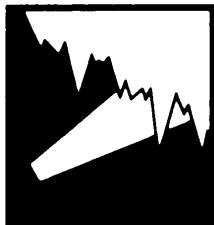


Le Fil



BULLETIN DE LIAISON DE LA
COMMISSION NATIONALE
PLONGÉE SOUTERRAINE



EDITORIAL

N° 1 - JUIN 1998

Claude Touloumdjian, Président de la Commission

Une feuille de liaison pour les plongeurs souterrains de la F.F.E.S.S.M..... ?..!! Encore un document qui va s'ajouter à ceux qu'éditent déjà les commissions de la région parisienne, d'Atlantique Sud, et de Midi-Pyrénées, sans compter celui de la Fédération Française de Spéléologie.

Ce bulletin ne vise en aucun cas à concurrencer "Info Plongée" qui est incontournable sur le plan national et qui fait beaucoup pour le rayonnement de la Plongée Souterraine Française. Il doit être le moyen de faire connaître nos activités de façon plus précise et plus rapide. Il faut rappeler que nous disposons de la revue fédérale "Subaqua" laquelle publie, en dehors des récits d'explorations spéléologiques, certaines informations concernant nos activités. Celles-ci sont malheureusement peu lues par nos pratiquants qui ne sont pas tous abonnés à ce journal.

De nombreux articles ou de nombreuses informations doivent être connues de nos licenciés pour leur permettre de mieux apprécier l'action menée par la Commission Nationale de Plongée Souterraine ou les diverses commissions régionales de plongée souterraine (C.R.P.S.). Ce bulletin fera connaître les comptes rendus d'exploration, ou les études hydrogéologiques que la revue "Subaqua" ne pourra publier. Nos membres pourront également publier tous ce qui peut faire avancer nos connaissances en matière de sécurité, d'enseignements, de matériels adaptés au monde souterrain.

A l'heure où certains de nos licenciés peuvent obtenir des renseignements de tous ordres par l'intermédiaire d'Internet ou par des contacts avec des équipes étrangères, il s'avère important que d'autres puissent avoir accès à ces informations.

Ce bulletin doit être un organe de liaison des plongeurs souterrains français visant à les rendre plus solidaires, plus dynamiques dans leurs explorations dont le fil conducteur doit passer par la recherche d'une sécurité plus importante. C'est le lien qui doit permettre de réunir les membres de notre Commission pour les amener à prendre conscience des possibilités offertes sur le plan national ou régional, à prendre conscience du poids qu'ils représentent dans la communauté des plongeurs. Cette place importante, malgré le petit nombre de pratiquants, est mise en évidence par l'apparition des plongeurs "Tek" qui ne manquent pas de nous citer dans leurs références.

Nous devons aussi nous servir de ce bulletin pour faire disparaître les sources de conflits générés par des intérêts personnels, pour faire disparaître des positions sclérosées sur des idées partisans qui nous freinent dans nos activités et nous détournent de nos principaux objectifs. En conséquence toute polémique doit être évitée dans les articles publiés.

Nous devons également l'utiliser pour trouver des personnes désireuses de s'impliquer dans la vie de la commission qui ne se résume pas uniquement dans l'exploration des cavités. La commission a besoin de l'aide de ses membres pour un travail plus important à mener dans la prévention, dans l'enseignement, dans la recherche de technique nouvelles, dans les secours et sur le plan administratif.

Et en attendant vos articles pour le prochain numéro, bonnes plongées.....

Responsable de la publication : Claude TOULOUMDJIAN, Président de la Commission

125 rue Jaubert - 13005 MARSEILLE - tél 04 91 48 97 10

Rédaction et diffusion : Laurent CAILLÈRE, Secrétaire

1 rue Philippe Bellocq - 67450 MUNDOLSHEIM - tél 03 88 20 20 10

SOMMAIRE

LA VIE DE LA COMMISSION NATIONALE

- Editorial couverture
- Assemblée générale de la Grande Motte p 1
- Le nouveau règlement intérieur p 3

LA CIA

- Pv de la réunion du 24 janvier p 6
- Les cadres agréés 1998 p 8
- Aspect juridique par Ch. Thomas p 9
- Les stages 1998 p 10

EN BREF par Marc Douchet p 11

REVUE DE LA PRESSE par Marc Douchet p 11

NOUVEAUTES par Marc Douchet p 13

LES EXPLOS p 13

LA VIE DES REGIONS p 17

ANNEXES

Topos Yougoslavie
Membres de la CNPS

Le BULLETIN

Certes le premier numéro appellera chacun d'entre vous à porter critique. Celle-ci doit être objective et constructive si nous voulons travailler en harmonie et pour le bien de notre Commission.

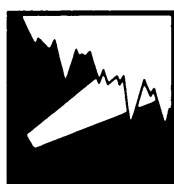
Différents titres avaient été proposés : Le Fil d'Ariane, La Souterraine. Finalement, Le Fil a été retenu avec l'idée du lien entre notre logo propre et le logo fédéral.

L'éditorial prend exceptionnellement toute la page de couverture. Dans les prochains numéros, celle-ci devrait de décomposer en deux parties, une réservée à l'éditorial, l'autre au sommaire.

Ce n° 1 est expédié aux membres de la CNPS et envoyé aux Présidents de CRPS pour diffusion. Pour les prochains numéros, nous étudions la possibilité d'une expédition directe.

Vos idées seront les bienvenues ; adressez-les à Marc Douchet ou à moi-même.

Laurent Caillère



PROCES-VERBAL DE L'A.G. DE LA C.N.P.S.-GRANDE-MOTTE LE 7 MARS 1998

Représentation des Comités Régionaux :

Comité Provence : Marc DOUCHET,
Comité Est : Lucien CIESIELSKI,
Comité Ile de France : Philippe WOHER,
Comité Atlantique Sud : Jean-Pierre STEPHANATO
(premier suppléant)
Comité Rhône-Alpes : représenté à la demande écrite
du Président de la CRPS par Frédéric BADIER

Comités non représentés :

Nord-Pas de Calais, Côte d'Azur, Languedoc
Roussillon Midi-Pyrénées.

Présents :

BADIER Frédéric (RABA), BOLAGNO Patrick
(Provence), CIESIELSKI Lucien (EST), DOUCHET
Marc (Provence), GUIZ Michel (Côte-d'Azur),
LELARD Corinne (IDF), LORENTE Gilles (MLRP),
MORE Christian (Provence), PUECH Eric (MLRP),
STEFANATO Jean-Pierre (Secrétaire CNPS),
TOULOUMDJIAN Claude (Président CNPS),
VASSEUR Franck (MLRP), WOHRER Philippe
(IDF).

Excusés :

CAILLERE Laurent (Secrétaire), GUERRY Patrice,
LEFEVRE Claude.

A 9 h le Président Claude TOULOUMDJIAN ouvre la
séance et porte à la connaissance de tous les documents
suivants : l'ordre du jour, le rapport du Président, le
rapport du Secrétaire, le rapport du Trésorier, les
comptes 97, le prévisionnel 98, le projet de
modification du Règlement Intérieur, le PV du 18
janvier 1998, le compte-rendu des expéditions.

1. Approbation du PV de la réunion du 18 janvier 1998 à Montreuil.

Adopté à l'unanimité.

2. Rapport du Président.

Le président donne lecture de son rapport. Celui-ci fait
mention de toutes les activités de la CNPS,
explorations, stages, colloques, réunions, etc.

Il nous informe des 18 jours consacrés en 1997 pour
des réunions de travail ou de représentations.

Il déplore que les régulières mise en garde contre le
danger latent des grottes sous-marines ne soient pas
suffisantes pas (6 morts en 2 accidents). Il en profite

pour nous informer qu'il a envoyé une nouvelle circulaire à destination de tous les présidents de club.

Son rapport fait mention des problèmes de fonctionnement révélés au cours de l'année 1997.

- Poste de Président vacant en MLRP suite à la démission de M. Hubert FOUCART.
- Absence régulière de représentation de la région Côte-d'Azur depuis plusieurs années.
- Hostilité ouverte envers le Président de la part de quelques membres de l'IDF. Il espère que l'élection toute récente de Philippe WOHRER à la présidence de la CRPS de l'IDF sera de nature à aplanir les différents.
- Retard dans la sortie du Bulletin de liaison de la CNPS.

De plus il déplore que les journées de réflexion sur la plongée aux mélanges n'aient pas eu lieu en 1997.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport du Secrétaire.

Le Président donne lecture du rapport du secrétaire. Ce dernier constate dans l'ensemble une nette amélioration de l'administration de notre commission.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

4. Rapport du Trésorier.

Le trésorier donne lecture des comptes de la Commission. Il porte à notre connaissance de nombreuses précisions concernant les dépenses qui n'ont pu avoir lieu quoique prévues au budget.

A savoir :

30 000 F pour le développement du recycleur. Aux dernières nouvelles C. THOMAS a rompu son association avec la FFESSM en ce qui concerne ce projet.

18 000 F pour l'expédition en Yougoslavie, du à la défection de quelques membres au dernier moment d'où une dépense au prorata des participants.

10 000 F pour la réflexion sur les plongées aux mélanges qui n'a pu avoir lieu en 1997.

38 000 F pour des expéditions en France qui ont été annulées pour des problèmes de météo.

5 000 F pour des stages qui ont été annulés ou qui n'ont pas eu lieu sous l'étiquette fédérale.

Après ces nombreuses précisions le rapport du trésorier est soumis au vote.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

5. Budget Prévisionnel.

Le trésorier nous expose la dernière refonte du budget prévisionnel, nous en explique les modifications. Entre autre, il y a eu un renforcement du poste fonctionnement et du poste formation des cadres.

Après une longue discussion d'explication, le président soumet aux voix le budget prévisionnel 1998.

Le budget est adopté à l'unanimité.

6. Adoption des modifications du règlement intérieur.

Le président donne lecture des modifications du R.I. Quelques discussions et explications s'en suivent. Jean-Pierre STEFANATO relève une faute d'orthographe et nous en fait part. Plus personne ne demandant la parole. Le Président soumet aux voix l'adoption des modifications.

Les modifications du règlement intérieur sont adoptées à l'unanimité.

7. Questions diverses.

Résolution 1 :

Devant la non représentation de la région Côte d'Azur, un nouveau courrier sera adressé au Comité Directeur de la Région. De plus un contact sera pris auprès des suppléants de la CRPS.

Résolution 2 :

Philippe WOHRER nous informe que sa CRPS ne participera à l'organisation du festival 1998 que dans la mesure où la FFS s'impliquera entièrement.

Dans le cas où le Festival IDF de Plongée Souterraine cesserait, la CNPS étudierait avec soin la création d'un nouveau cadre de rencontre sur la Plongée Souterraine (festival ou symposium, Paris ou province).

Résolution 3 :

Vers 11 h, le Président F. IMBERT nous a honorés de sa présence. Nous en avons profité pour entamer avec lui une discussion sur la prévention des accidents en grottes sous-marines.

Il en ressort que la CNPS va formaliser une proposition d'intégration dans le cursus d'enseignement fédéral d'une information générale sur les dangers de la plongée en grottes sous-marines.

Cette proposition sera transmise à la Commission Technique Nationale. J.P. STEFANATO est chargé de formaliser ce projet.

Résolution 4 :

Les journées de réflexions sur la plongée aux mélanges sont maintenues pour 1998, mais sont soumises à la prise en charge du projet par un coordinateur qui reste à trouver.

Résolution 5 :

Une lettre nominative sera adressée aux chefs de projets de la région MLRP, pour les informer de la carence de Présidence de leur région et pour leur rappeler les conditions de validité de leur projet, à savoir :

Animation de la CRPS MLRP avec un nouveau Bureau ou rattachement des projets concernés à une autre région active.

Résolution 6 :

Les avances financières pour les projets de la CNPS restent du domaine de l'exception. Rien n'étant prévu à cet effet dans le R.I. Les demandes seront traitées au cas par cas. Toutefois, il est possible de demander au trésorier des remboursements partiels des frais engagés lors d'une opération avant la fin de celle-ci et avant l'envoi des rapports définitifs.

Précisions et rapports divers

A. Les Scooters américains (Frédéric BADIER et Jean-Pierre STEFANATO) :

A priori, ils seraient enfin opérationnels. Un des deux a été testé avec succès à -20. Les essais suivants auront lieu très prochainement.

B. Le projet étude circuit fermé (Frédéric BADIER) :

Une lettre sera adressée dans les jours prochains aux présidents des CRPS pour les informer des grandes lignes du projet et pour recenser les personnes intéressées répondant aux critères de l'étude. Serge XIMENES nous propose une session de certification de 3 jours pour 3 015 F TTC. Un aménagement des prix peut être envisagé (coût incompressible 500 F la plongée en circuit fermé).

C. Précisions du Trésorier :

En ce qui concerne les remboursements de frais de déplacements :

Pour les expés, remboursements sur présentations des fiches de péages et de carburant.

Pour les réunions ou les stages, au choix, remboursement à la fiche ou au forfait kilométrique (dans ce cas 1 F du KM).

Pour les remboursements au forfait kilométrique J.P. diffusera prochainement un formulaire type de demande de remboursement.

Création d'une Commission Plongée Souterraine dans le 34.

Gilles LORENTE nous informe qu'il a créé dans son département une Commission. Sa venue est largement saluée.

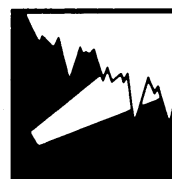
Discussion et résolutions à propos des articles calomnieux dans le dernier numéro de Sifon.

1. Nous constatons que le sigle FFESSM a disparu du Bulletin.
2. Philippe WOHER nous informe que la subvention de son Comité à «Sifon» sera soumise à une obligation de changement de ligne de conduite. De plus il envisage une réponse personnelle dans Sifon à C. THOMAS.

3. Il est opportun que la FFS se prononce sur la reconnaissance de son emblème fédéral dans le Bulletin Sifon. Claude T. nous informe des contacts pris à ce sujet avec le Président de la FFS et le Président de la Commission Plongée de la FFS, une réunion de clarification est à l'étude.
4. Pour le moment aucune action n'est envisagée contre Sifon et ses responsables, si ce n'est une lettre de rappels de responsabilité à son rédacteur (Philippe BRUNET).
5. En ce qui concerne l'auteur (Christian THOMAS) des articles incriminés aucun consensus n'est ressorti, les uns voulant répondre aux articles diffamants, les autres préférant stopper la polémique. Il n'en demeure pas moins que la CNPS est outrée par les propos de Ch. THOMAS et que des actions seront entreprises par le Bureau de la CNPS et son Président (contact avec la Commission Juridique de la FFESSM, Lettre au Comité IDF, information de fond sur la prévention et sur le point des brevets CMAS, etc.)

A 13 h 30, plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

Rapporteur : Marc DOUCHET



LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION

Article 1 : définition

La Commission Nationale Plongée Souterraine est une des commissions prévues par les statuts de la F.F.E.S.S.M.. Elle est seule habilitée à gérer cette discipline au sein de la F.F.E.S.S.M. .

La discipline est définie comme suit :

« la plongée souterraine consiste à pénétrer dans des cavités noyées, naturelles ou artificielles, au-delà de la zone éclairée par la lumière du jour »

Article 2 : buts et moyens d'action

Elle a pour but :

- d'étudier et promouvoir tous les aspects matériels, techniques et scientifiques de la plongée souterraine;

- de sensibiliser les plongeurs à la spécificité de l'activité, dans un but de prévention;

- d'élaborer des règles de sécurité;

- de servir d'interlocuteur au nom de la F.F.E.S.S.M. et avec l'accord du Comité Directeur

National, auprès des Fédérations et Groupements à but similaire, des organismes publics et privés, en France et à l'étranger.

Elle a pour moyens d'actions :

- la centralisation des données de toutes nature concernant la plongée souterraine;
- l'information de ses membres (circulaires, publications, articles,...);
- l'organisation et l'agrément de stages de formation;
- la délivrance des brevets concernant l'activité;
- la tenue de réunions, colloques, journées d'études,... ;
- l'agrément d'explorations répondant aux critères définis dans l'article 7 ci-après;
- l'aide à la mise sur pied d'équipes permettant de contribuer aux opérations de secours avec les autorités civiles.

Article 3 : composition, dispositions générales

La Commission, conformément à l'article VIII du règlement intérieur de la Fédération, est composée d'un délégué officiel par comité régional ou inter-régional. Ce délégué peut être, soit le délégué titulaire, soit l'un des deux suppléants.

La représentation des commissions régionales s'effectue conformément aux dispositions de l'article VII 6 h du règlement intérieur de la Fédération. A partir de la deuxième absence d'un représentant d'une commission régionale, une lettre d'observation sera adressée au Président du Comité Régional concerné.

La Commission se réunit obligatoirement deux fois par an, dont une en Assemblée Générale de la Fédération et une courant octobre. Elle délibère sur toutes les questions de sa compétence et vote sur les propositions à soumettre à l'agrément du Comité Directeur ou sur les vœux à soumettre en Assemblée Générale de la Fédération.

La Commission élit pour quatre ans un Bureau comprenant, un Président, un ou deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Trésorier. Elle peut désigner des responsables et leur confier des missions ainsi que s'adjoindre des experts. Tout membre licencié de la Fédération peut assister aux travaux de l'Assemblée Générale de la Commission et doit transmettre ses vœux ou questions au délégué de son Comité Régional.

La Commission se réunit aussi souvent que nécessaire pour remplir son objet, de préférence dans des villes différentes. Les propositions de la Commission sont soumises à l'agrément du Comité

Directeur de la Fédération qui seul a le pouvoir de les rendre exécutoires. Par contre, ce dernier doit obligatoirement saisir ou consulter la Commission de tout problème relevant de sa compétence.

Le Bureau se réunit à la demande du Président en fonction de l'opportunité des séances de travail.

Les séances sont présidées par le Président ou en cas d'empêchement par un Vice-Président. Pour chaque question figurant à l'ordre du jour, le problème est d'abord exposé par un membre de la Commission. Un débat est ensuite ouvert, chacun prenant la parole après l'avoir demandée et obtenue du Président. Si la question est mise au vote, celui-ci peut avoir lieu à main levée ou à bulletin secret si l'un des membres le demande.

L'expédition des affaires courantes est assurée par le Bureau. Le Président en rend compte au Comité Directeur de la Fédération. En cas d'urgence, le Président peut prendre seul une décision, mais après avoir consulté les membres du Bureau; il devra porter le contenu de sa décision à la connaissance des membres du Comité Directeur de la Commission.

Article 4 : relations avec les commissions régionales

Les commissions régionales de plongée souterraine soutiennent l'action menée par la Commission Nationale. En aucun cas, le Président d'une Commission Régionale ne peut engager le nom et la responsabilité de la Commission Nationale, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite du Président de la Commission Nationale.

Le Président d'une Commission Régionale centralise les demandes de subventions de sa région et les transmet avec avis au Trésorier de la Commission Nationale et à chaque membre de la C.N.P.S. au plus tard pour le 20 septembre. La Commission Nationale se réunit au plus tard le 8 octobre pour affiner le budget prévisionnel. Toute action subventionnée ne donnera droit à subvention que sur production d'un dossier complet comme défini dans l'article 7 ci-après et remis au plus tard le 1er décembre de l'exercice; tout dossier parvenant hors délai ne sera pas pris en compte. Il est toutefois fait exception pour les actions ayant lieu entre le 1er novembre et le 31 décembre, actions dont les factures devront parvenir au plus tard le 5 janvier.

Le Président d'une Commission Régionale adresse :

- au Secrétaire de la Commission Nationale le compte-rendu des activités effectuées au cours de l'année; et ce, au plus tard pour le 15 janvier.
- au Président de la Commission Nationale, un mois avant chaque réunion du Comité Directeur National, un résumé très succinct des activités réalisées au cours de la période écoulée depuis le dernier envoi.

Article 5 : ressources

La Commission Nationale de Plongée souterraine dispose de subventions externes et des crédits qui lui sont alloués chaque année par la trésorerie fédérale sur présentation du Président de la Commission.

Le budget prévisionnel de la Commission est établi en tenant compte des demandes des commissions régionales et des sommes nécessaires à son fonctionnement.

Après l'obtention des crédits, la répartition du budget est réajustée par la Commission et approuvée en Assemblée Générale de la Commission.

Article 6 : matériel

- La liste des matériels achetés à l'aide de subventions nationales doit être mise à jour chaque année en octobre en précisant la date et le montant de l'achat ainsi que le lieu de stockage. Ces renseignements doivent être communiqués au Secrétaire qui en fera une information auprès des membres de la Commission.

- L'entretien d'un matériel en dépôt permanent dans un Comité Régional est entièrement à la charge du dit Comité. En cas de prêt à un autre Comité, une participation financière pourra être demandée. En cas de grosses réparations, la Commission Nationale statuera quant à la prise en charge financière.

- Seuls les utilisateurs ayant la qualité requise peuvent user des matériels de la Commission et ce, uniquement dans le but de servir des actions d'intérêt national.

- Tout matériel utilisé l'est sous la responsabilité du responsable de projet de l'action nationale.

- Les frais de transport sont à la charge du demandeur qui assume la responsabilité du matériel durant sa possession et qui en assure la restitution au lieu de stockage habituel.

Article 7 : expéditions nationales

OBJECTIFS :

L'expédition doit concerner l'étude d'une cavité ou d'un massif karstique nécessitant la mise en œuvre de techniques de plongée.

Elle doit être représentative de l'état de l'art et de l'état d'esprit des explorations spéléo-subaquatiques de niveau national ou international :

- * engagement d'une équipe de plongeurs membres de la F.F.E.S.S.M.,
- * recherche d'un résultat d'exploration,
- * mise en œuvre de techniques de pointe.

* être en phase avec les buts culturels et scientifiques définis dans l'article 2

* cavité de grande envergure

L'objectif proposé à la Commission Nationale est dirigé par un chef d'expédition qui en assume la responsabilité en accord avec la Commission et son Bureau.

Les participants peuvent progresser techniquement dans le cadre de ces expéditions.

RESPONSABLE / PARTICIPANTS :

Le responsable ou chef d'expédition doit être licencié à la FFESSM et avoir une implication régulière dans le fonctionnement d'une commission régionale ou nationale. Il doit faire preuve d'une expérience reconnue en plongée souterraine.

Il est responsable du choix des participants et devra vérifier que ceux-ci sont assurés. En cas de litige survenant dans l'organisation d'une expédition ou d'une manifestation nationale, les contestations doivent être portées à la connaissance du Bureau de la C.N.P.S. pour être résolues.

Il a la charge de vérifier les conditions du bon déroulement de l'expédition ou de l'exploration tant sur le plan matériel que sur le plan des techniques utilisées qui doivent se conformer aux règles en vigueur.

PUBLICATION :

Un compte-rendu technique mentionnant les travaux effectués, la liste des participants, les résultats obtenus (topographies ou autres) et le bilan financier devra être produit. Ce compte-rendu pourra faire l'objet d'une version plus médiatique (écrite ou filmée) pour publication. — Dans tous les cas :

- bien mettre en évidence la participation de la F.F.E.S.S.M. à l'organisation et au financement
- faire apparaître le sigle fédéral sur la couverture des documents écrits
- citer la F.F.E.S.S.M. sur les topographies tout compte-rendu ou article relatif à une expédition doit, en priorité, être proposé à la revue fédérale avant d'être transmis à d'autres revues ou sources d'informations écrites.

FINANCEMENT :

La participation financière de la FFESSM concernera prioritairement les frais techniques (gaz et consommables divers) en excluant les investissements en gros matériel. Elle pourra s'étendre aux frais de transport et d'hébergement.

Cette participation financière s'appuie sur un projet suffisamment détaillé, conforme au modèle diffusé par le trésorier de la commission, explicitant dates, objectifs, nombre de participants, budget financier prévisionnel. Le financement effectif ne

pourra être accordé qu'après fourniture au trésorier du compte-rendu technique et du bilan financier détaillé et justifié. En cas de non respect des délais définis dans l'article 4, la subvention ne sera pas accordée.

Les projets présentés par un responsable qui n'aurait pas satisfait l'année précédente aux règles de financement et de publication, ne seront pas retenus par la C.N.P.S.

Article 8 : divers

Les licenciés voulant pratiquer la plongée souterraine sont tenus de posséder une assurance individuelle qui est différente de l'assurance responsabilité civile délivrée avec la licence.

La pratique de la plongée souterraine est soumise à la réglementation en vigueur concernant la possession d'un certificat médical.

Les directeurs de stage ou d'expédition sont tenus de porter ce présent règlement à la connaissance des participants

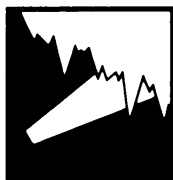
Article 9 : sanctions

Tout manquement aux dispositions précitées entraîne la non prise en compte des frais engagés ou le non versement des subventions prévues.

Toute manifestation locale, régionale, nationale ou internationale (stages, explorations, études, ...) rentrant dans le cadre fédéral, est soumise aux dispositions prévues par le Code de Procédure Fédérale et des Sanctions annexé au règlement intérieur de notre Fédération.

Approuvé par la Commission Nationale réunie en Comité Directeur, le 1er juillet 1995

Propositions de modifications approuvées par la Commission Nationale le 18 janvier 1998 et entérinées par le Comité Directeur National en mai 1998



COMMISSION INTERFEDERALE D'AGREMENT

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET
SPORTS SOUS-MARINS
FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

Compte-rendu de la réunion du 24 janvier 1998 à
Montreuil.

1 - PARTICIPANTS :

Philippe BRUNET, Bernard GLON, Philippe BIGEARD, Bruno DELPRAT, Jean-Michel HAUTAVOINE, Joëlle LOCATELLI, Laurent CAILLIERE, Claude TOULOUMDJIAN, Marc DOUCHET, Frédéric CAEN, Christian LOCATELLI, Laurent MESTRE, Nelly BOUCHER, Serge CESARANO, Jean-Pierre STEFANATO, Christian THOMAS, Marc STATICELLI, Henri JUVENSPAN, Philippe WOHRER, Nicolas MAIGNAN, Christophe DEPIN.

Etaient excusés : Frédo POGGIA, Hubert FOUCART, Denis SABLE.

Soit une participation record de 21 personnes, due à l'ouverture de cette réunion aux non-moniteurs.

2 - DECOMPTE DES JOURS D'ENCADREMENT 1997 :

Leur nombre est fixé à 5 jours pour les moniteurs et 3 pour les initiateurs (encadrement ou participation à des réunions ou activités concernant l'enseignement de la plongée souterraine).

Il manque des jours d'encadrement à : Pascal BERNABE, Patrick BERNARD, Philippe BIGEARD, Philippe BOMPA, Hubert FOUCART, Jean-Marc PONCIN, Marc STATICELLI, Christian THOMAS, Claude TOULOUMDJIAN pour les moniteurs et Frédéric LEVEAU, Franck ICHHANIAN, Frédéric GILLARD, Laurent ROUCHETTE, Cyril BELON, Michel LEVEQUE pour les initiateurs. Nous comptons sur eux pour redresser la situation en 1998.

N'ont pas du tout encadré : Gilles MORIEUX, Mathias ROSELLO pour les moniteurs ainsi que Didier FINOT, Jean-Luc SOULAYRES, Charles DEQUIN, Benoît POINARD pour les initiateurs. Ils ne sont donc pas agréés et seront considérés comme cadres-stagiaires dans leur niveau s'ils encadrent en 1998. Joëlle se charge de les en informer par lettre.

Philippe JASION et Jean LE KENS n'ont pas encadré pour la deuxième année consécutive : ils sont donc rayés des listes jusqu'à demande expresse de réintégration (dura lex, sed lex...). Joëlle se charge de les en informer par lettre.

3 - NOUVEAUX CADRES :

Avant d'examiner les propositions, nous nous prononçons pour l'application rigoureuse des critères de sélection, garante de la qualité des cadres promus mais

surtout principal rempart contre les suspicions ou critiques éventuelles. Nous rappelons entre autre l'obligation qui est faite aux candidats à partir de cette année de posséder un certificat de premiers secours.

En conséquence seul Patrick MUGNIER est accepté comme moniteur. Serge CESARANO, Patrick BOLAGNO, Franck AUBER sont invités à encadrer des stages hors de leur région comme moniteurs-stagiaires.

Sont nommés initiateurs : Jean-Christophe AGNES, Michel PHILIPS, Christophe DEPIN et Richard JAMIN, sous réserve pour ce dernier de fournir un certificat de premier secours (non mentionné sur son dossier). Charles GENDROT et Daniel NOUAILLAC devront consolider leur expérience par un an de pratique supplémentaire comme initiateurs-stagiaires.

4 - POINTS DIVERS SUR LES STAGES :

- Organisation administrative : elle est différente de la responsabilité technique. L'organisateur administratif peut ne pas être cadre en plongée souterraine. Les documents concernant le stage doivent indiquer clairement l'organisateur administratif et le responsable technique s'ils sont différents.

- Suppression d'agrément : un cadre qui n'est plus agréé pour l'exercice en cours est considéré comme stagiaire dans son niveau pour le nombre de jours d'encadrement nécessaire à l'agrément du niveau. Par exemple un moniteur non agréé sera considéré comme moniteur-stagiaire pendant 7 jours avant de retrouver son agrément.

- La liste des cadres agréés sera publiée dans Spelunca et dans Subaqua.

5 - DEMANDE DE LA PROTECTION CIVILE :

Marc STATICELLI nous fait part de la démarche en cours au niveau national de la Protection Civile pour la formation de plongeurs spécialisés en surface non libre. Celle-ci incite très fortement à réaliser des stages qui pourraient être encadrés par des cadres fédéraux en plongée souterraine.

Il s'en suit un débat qui fait ressortir divers questionnements, sans toutefois conclure sur le sujet :

- malgré les garanties apportées par le niveau national concernant les secours en plongée souterraine, qui resteront du ressort exclusif du SSF, comment être certain que ce sera effectivement le cas dans tous les départements (puisque le secours est départementalisé) ?

- notre vocation de bénévoles n'est-elle pas la formation préventive de nos adhérents (pour laquelle nous avons déjà des difficultés à dégager du temps) plutôt que la formation de corps constitués professionnels ?

- la formation des professionnels du secours serait-elle une opportunité de valoriser notre savoir-faire ou bien la porte ouverte à une mainmise ultérieure desdits professionnels sur des secours dans lesquels nous n'interviendrions plus que comme faire-valoir ?

Dans cet ordre d'idée Philippe BRUNET nous explique que les attestations de stage de perfectionnement qu'il délivre mentionnent explicitement que la participation au stage ne donne pas compétence pour l'enseignement de la plongée souterraine afin que cette formation ne soit pas utilisée à des fins professionnelles par les pompiers qui l'ont suivie.

6 - SUITE DONNEE AUX ACTIONS PREVUES L'AN DERNIER :

6.1 - Environnement juridique de la plongée souterraine :

Christian THOMAS avait été mandaté lors de la précédente CIA pour enquêter sur la responsabilité au cours des stages. Il nous fait part des remarques qu'il a recueillies auprès d'un juriste à propos de la responsabilité juridique des fédérations dans les accidents de plongée souterraine, ce qui, bien que différent de notre préoccupation initiale, n'est pas dépourvu d'intérêt ...

La synthèse de cet entretien est jointe au présent compte-rendu. Il en ressort essentiellement que l'analyse d'accidents est indissociable de la prévention. Cette analyse devrait être menée par un spécialiste en prévention des risques extérieur à la plongée souterraine (donc supposé objectif). Reste à convaincre nos sponsors du bien-fondé de ce type d'action.

En ce qui concerne le graphe des accidents mortels je ne peux m'empêcher quelques remarques personnelles (JP Stefanato) :

- *Il est aventureux de faire des statistiques et des extrapolations sur des nombres (heureusement) aussi faibles mathématiquement parlant, bien que trop élevés sur le plan éthique. Christian le sait et je soupçonne la manipulation.*

- *Ces chiffres devraient être corrélés avec le nombre de pratiquants pour avoir une vague idée de leur progression réelle.*

- *Pour les accidents dits "de caverne" ils concernent des plongeurs "mer" donc l'effet de palanquée joue à chaque fois avec 2 à 3 morts par événement.*

- *Le fait alarmant est l'émergence de ces accidents en grottes marines qui touchent des plongeurs qui ne sont pas conscients du risque de plonger sous un plafond. Qu'on appelle ça "cavern diving" et qu'on y colle un diplôme ne changerait rien. Les plongeurs concernés ont forcément entendu parler de plongée souterraine mais ils ne sont pas capables de faire le rapprochement entre leur plongée en mer dans une petite grotte "facile" et la plongée souterraine qui se pratique forcément en combinaison étanche avec un quadri 20 litres et à 200 m de profondeur en eau douce (c'est du moins ce qu'on raconte dans les revues, à la télé et sur Internet). Nous avons encore beaucoup de progrès à faire en matière de communication grand public !*

6.2 - Les secours :

La gestion des plongées lors des secours est qualifiée de stupide par divers participants bien placés pour en juger. Christian LOCATELLI se chargera d'intervenir auprès du SSF au nom de la CIA. A suivre ...

6.3 - Les brevets CMAS :

Claude TOULOUMDJIAN nous précise la position de la FFESSM par rapport aux brevets CMAS. Ces brevets sont à la disposition des fédérations qui souhaitent s'en inspirer pour élaborer leurs propres brevets. Ils servent aussi de référence pour la délivrance d'équivalences CMAS mais aucune fédération adhérente à la CMAS n'est tenue d'appliquer ces brevets. En l'occurrence la FFESSM n'a pas l'intention d'en instaurer et les demandes éventuelles d'équivalence avec les brevets CMAS de plongée souterraine sont à réclamer non pas à la FFESSM mais directement à la CMAS.

6.4 - Méthodes d'enseignement :

Philippe BIGEARD lance un appel à collaboration pour poursuivre la démarche entamée avec Hubert FOUCART sur :

- la nature du message à transmettre,
- le contenu des stages,
- la prévention et la formation,
- les objectifs de la formation.

6.5 - Autres points :

- Bilan des stages : Joëlle et Jean-Pierre sont chargés de consolider leurs informations pour fournir un bilan commun des stages effectués dans l'année.
- Référentiel de formation : pas de nouvelles de Dominique MARIANI. Ce point rejoint les travaux de Philippe BIGEARD.
- Recommandations concernant la pratique : stabilisées pour l'instant.
- Secourisme : cette disposition (possession du CFPS) est appliquée pour les nouveaux cadres dès cette année.

- Session allégée de niveaux 4 : aucun accord n'a pu être trouvé avec la CTN de la FFESSM.
- Brevets de cadres : il sera opportun de réactualiser le texte des brevets en y intégrant toutes les évolutions apportées lors des diverses réunions de la CIA.

(Compte-rendu rédigé par Jean-Pierre STEFANATO et validé par Joëlle LOCATELLI)

Liste des cadres en plongée souterraine agréés pour l'année 1998

Initiateurs :

AGNES Jean-Christophe
AUBER Franck
BELON Cyril
BELTRAMI Marc
BOLAGNO Patrick
BONIS Didier
CESARANO Serge
DEPIN Christophe
GACHIGNARD Line
GILLARD Frédéric
GLON Bernard
GUIS Michel
JAMBERT Henri
JOLIT Gilles
JUVENSPAN Henri
LEFEVRE Claude
LEVEAU Freddy
LEVEQUE Michel
MESTRE Laurent
MORE Christian
PHILIPS Michel
RENAUD Marc
ROUCHETTE Laurent

Moniteurs :

ARNEFAUX Jean-François
BERNABE Pascal
BERNARD Patrick
BIGEARD Philippe
BOMPA Philippe
BOUCHER Nelly
BRUNET Philippe
BUIRE Philippe
CAEN Frédéric
CAILLERE Laurent
CIESIELSKI Lucien
DOUCHET Marc
FOUCART Hubert
GAUCHE Bernard
HAGEGE Eric
HAUTAVOINE Jean-Michel

LOCATELLI Christian
LOCATELLI Joëlle
MARIANI Dominique
MORIN Eric
MOYA Philippe
MUGNIER Patrick
PONCIN Jean-Marc
SABLE Denis
STATICELLI Marc
STEFANATO Jean-Pierre
THOMAS Christian
TOULOUMDJIAN Claude

APERCU JURIDIQUE, par Christian THOMAS

Au cours de la dernière réunion de la C.I.A. j'ai été chargé de faire le point de la responsabilité juridique des fédérations et de leurs responsables dans les accidents de plongée souterraine.

La multiplication des accidents mortels au cours de ces dernières années pose en effet le problème de la responsabilité des fédérations et des personnes les représentant.

J'ai consulté un juriste qui a suivi plusieurs procès impliquant des personnes morales et physiques dans des accidents mortels.

N'étant pas juriste moi même, je ne fais que transcrire les indications que j'ai reçues.

LA PROCEDURE

Il existe deux risques : civil et pénal . Le risque civil est bien couvert par les assurances, nous nous intéressons ici au risque pénal qui ne peut pas être couvert par définition.

En cas d'accident mortel, la police ou la gendarmerie établissent un constat. Ce constat est envoyé au substitut du procureur qui décide si une suite doit être donnée ou non.

Si la décision de donner une suite est prise, un juge d'instruction est nommé. Il dispose des pouvoirs pour instruire l'affaire. Il décidera en dernier lieu soit de classer l'affaire, soit de procéder à des mises en examen . Le procès se déroule alors en correctionnelle.

En fonction des fautes commises, les peines peuvent aller jusqu'à la prison ferme.

Depuis 1994, les personnes morales (fédération, club) peuvent être condamnées.

Il y a quelques années, la faute directe était recherchée .L'évolution générale aujourd'hui est de savoir s'il y a eu négligence à l'obligation de sécurité.

LE FOND

Trois niveaux de responsabilités vont être recherchés :
- celles des personnes qui participaient à l'exploration

- celles des mandants (club, ou fédération dans le cas d'expéditions subventionnées par exemple)
- celles des fédérations et de leurs dirigeants dans la mesure où ils organisent la formation, et la prévention.

Personnes participant a l'exploration : Qui était chargé de faire observer les règles ?

Cette personne en avait elle connaissance ? A t elle fait tout ce qui était en son pouvoir pour que ces règles soient appliquées ?

L'existence de recommandations, mais aussi des rapports de stage qui définissent les pratiques reconnues de plongée souterraine établissent l'existence de ces règles " de fait " .

Le fait d'avoir suivi un stage de formation ou d'être moniteur de plongée souterraine, ou d' avoir écrit ou participé à des travaux dans ce domaine par exemple, démontre la connaissance que l'on peut en avoir. L'établissement de la responsabilité se concentre alors sur le fait de savoir si la personne a mis en œuvre tout ce qui était possible pour appliquer et faire appliquer ces règles.

Les mandants : Le club ou la fédération était il le promoteur de l'action ? Le fait de prêter de l'équipement peut être considéré comme une preuve suffisante. On recherchera dans les rapports d'activité l'implication des mandants. Cette implication est très claire lorsqu'il s'agit d'actions subventionnées, sur le plan régional ou national. Le mandant a alors obligation de contrôler, directement ou par délégation, que les règles de sécurité sont bien observées.

Les fédérations : Rappelons que la F.F.S est délégataire de l'état et, de ce fait un peu plus responsable que la FFESSM . Les fédérations définissent les enseignements . Elles le font en commun au travers de la CIA . Elles ont par ailleurs édicté des recommandations, établies de façon collégiale par les " spécialistes de la discipline " . Elles ont donc pris en charge la responsabilité de la prévention en matière de sécurité, comme elles doivent du reste le faire. De ce point de vue la démarche est bonne.

Cette démarche est elle adaptée, et est elle suffisante ? On notera tout d'abord qu'il existe une abondante " prose interne " (sifon, info plongée, subaqua, compte rendu de réunions etc...) pour établir des faits. L'analyse détaillée de tout ce qui a été écrit, nous permettrait d'établir nos points faibles.

Certains faits sont positifs. Publications des recommandations régulièrement dans Subaqua par exemple. A contrario, le fait de ne les avoir jamais publiées dans Spelunca peut être considéré comme une négligence. D'autres faits sont négatifs :

- La décision de faire des analyses d'accident n'a jamais été suivie d'effet, alors que c'est un moyen de réduction de risque universellement reconnu , et celui

de contrôler si les recommandations sont correctement établies.

- La non existence de formation, de recommandation, ou même d'une quelconque action dans le domaine du " cavern diving " alors qu'il s'agit d'une grande cause d'accident mortel, et alors que la CIA avait recommandé la création d'un brevet de cavern diving est un très mauvais point.

- L'absence de courrier aux clubs, de sensibilisation dans les formations des moniteurs de plongée mer, la non implication de la commission technique des points faibles.

-etc ...

Le fait que le nombre de victimes ait augmenté a t il suscité des réactions particulières, des actions correctives ? L'intérêt politique d'une fédération (par exemple dans l'affaire des brevets CMAS) a t il détourné, ou retardé certaines actions clefs de sécurité ? Voilà le genre de questions que peut se poser un juge d'instruction, pour établir s'il y a eu ou non négligence des responsables fédéraux, et des fédérations.

Le risque juridique existe donc pour les responsables passés et présents des deux fédérations, et pour les fédérations en temps que personnes morales. Le seul moyen de le réduire est de **réellement** entreprendre des actions de sécurité raisonnées .

**PLANNING DES STAGES DE PLONGEE
SOUTERRAINE
ORGANISES PAR LA FFS ET LA FFESSM EN
1998**

Région Provence :

- Découverte à Cassis les 7 juin et 6 décembre, dans le Var les 14 et 15 novembre. Contacter Marc DOUCHET au 04 91 78 04 52.

Région Est :

- Découverte en Côte d'Or les 18 et 19 avril. Contacter Laurent CAILLIERE au 03 88 20 20 10.

- Perfectionnement dans le Doubs du 17 au 19 puis du 20 au 23 juillet. Contacter Laurent CAILLIERE au 03 88 20 20 10.

Région Ile de France :

- Découverte et perfectionnement dans le Lot du 30 mai au 1er juin . Contacter Denis SABLE au 01 45 65 41 69.

- Découverte en Côte d'Or les 13 et 14 juin. Contacter Philippe BRUNET au 01 46 72 03 62.

- Découverte en Côte d'Or les 4 et 5 avril puis 20 et 21 juin. Contacter Serge CESARANO au 01 48 40 12 44.

- Perfectionnement dans les Grands Causses du 7 au 11 novembre. Contacter Philippe BRUNET au 01 46 72 03 62.

- Topographie en Ardèche (dates non arrêtées). Contacter Philippe BRUNET au 01 46 72 03 62.

- Mélanges dans l'Ain les 31 octobre et 1er novembre. Contacter Christian THOMAS au 01 43 73 69 29.

Région Rhône-Alpes :

- Perfectionnement et découverte dans l'Ain du 21 au 24 mai. Contacter Joëlle LOCATELLI au 04 74 73 42 43.

- Stage national FFS dans le Lot du 1er au 7 août. Contacter Christian LOCATELLI au 04 74 77 16 01.

- Plongée aux mélanges dans l'Ain (date non arrêtées). Contacter Joëlle LOCATELLI au 04 74 73 42 43.

- Découverte en Ardèche les 13 et 14 juin, dans la Drôme les 3 et 4 octobre. Contacter Frédéric BADIER au 04 75 80 04 76.

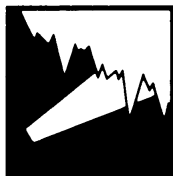
Région Atlantique-Sud :

- Découverte à Libourne 14 et 15 mars. Contacter Bernard GAUCHE au 05 57 51 11 96.

- Perfectionnement dans le Lot du 21 au 24 mai. Contacter Jean-Pierre STEFANATO au 05 49 24 01 24.

Région Nord :

- Perfectionnement en Côte d'Or. Contacter Claude LEFEVRE au 03 27 48 46 05.



EN BREF

LA PLONGEE A LA TELE

1. Sur VOYAGE (Canal Satellite) une nouvelle émission entièrement consacrée à la plongée est en cours de préparation pour septembre 1998. Elle sera présentée par F. LEGUEN.
2. NAUTILUS une émission bihebdomadaire de FR3 Provence Cote d'Azur, elle aussi consacrée à la Plongée, essaye d'étendre sa diffusion régionale pour une couverture nationale. A la mi-mars le sujet était la plongée souterraine. Après avoir présenté les règles de sécurité, le deuxième volet rompait les bons principes en présentant Henri COSQUER dans ses œuvres, pas de casque, une lampe à la main, pas de fil...
3. H2O l'émission plongée de TMC Monte Carlo a fêté sa centième à l'île du Frioul avec toutes les personnes qui ont participé aux différents tournages depuis sa création. Une fête mouvementée par une mauvaise mer.

LE NITROX

Les livres sur le Nitrox en français arrivent en nombre.

1. «Cours plongeur Nitrox» et «Cours plongeur Nitrox confirmé» deux ouvrages édités par la Ligue Francophone des Activités Subaquatiques Belges (00 32 25 21 70 21)
2. Manuel de Plongée au Nitrox par Jean Louis BLANCHARD et Jean Yves KERSALE édité par la Commission Technique Nationale de la FFESSM
3. La Plongée Nitrox pour tous par Cédric VERDIER.

RESPONSABLES ET COUPABLES

Suite à un accident mortel en plongée sur la cote bretonne, le tribunal correctionnel a reconnu trois responsables :

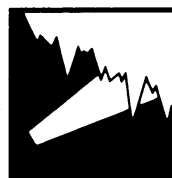
Le guide de palanquée 6 mois de prison avec sursis, le directeur de plongée et la présidente du club (non présente sur les lieux) 18 mois avec sursis chacun. Plus une interdiction définitive d'enseigner la plongée pour tous. Il serait peut être temps de réfléchir sur l'engagement de nos responsabilités respectives dans les structures fédérales.

BRITANIC

En octobre et novembre 1997, une première campagne de plongée sur l'épave du *Britanic* (le frère jumeau du *Titanic*) gisant à 120 m de profondeur dans les eaux grecques a été organisée par des anglais. Au total c'est une quarantaine de plongées qui a eu lieu sur l'épave. Le travail au fond durait environ ¼ d'heure. Les plongeurs ne disposaient pas suffisamment d'autonomie pour entreprendre une véritable visite intérieure de l'épave. Ce sera au programme d'une prochaine campagne avec d'autres moyens en particulier des recycleurs et une cloche de décompression.

RECORD DU MONDE EN SPELEO

Dans le même secteur que le Jean-Bernard (Massif du Criou, Samoëns, Haute-Savoie) le *Mirolta* atteint les 1610 mètres de profondeur (Club Cavernicoles et Ursus).



REVUE DE PRESSE

OCTOPUS N°12, février/mars 1998.

Deux nouvelles pointes à Fontaine Lussac (Angoulême) racontées par leurs auteurs Pascal BERNABE et Ludovic GIORDANO.

Eclairage : les Conseils d'un Spéléo. Un mini dossier sur l'éclairage subaquatique qui ne nous apprend pas grand chose, où se mélange l'interview d'un spéléo et un encart publicitaire très subjectif sur une lampe certifiée étanche à -300 m. Les spéléonautes qui ont cru à ces arguments publicitaires en sont pour leurs frais. Cette lampe en position allumée est parfois étanche en position éteinte, elle prend l'eau dès qu'elle voit une flaque.

L'Oxygène est un gaz toxique. Un article intéressant sur la toxicité de l'oxygène écrit par Tino BALESTRA et présenté par J.P. IMBERT. Un sujet bien ficelé qui aurait tendance à nous inciter à plus de prudence en ce qui concerne les longues expositions lors des décompressions à l'O₂ ou au Nitrox. Une synthèse des études de la Royale Navy et de l'US Navy suivi de la position de la NOAA.

Plongée à Fontaine de Vaucluse : Exploit ou miracle.

Une réaction sympathique d'Olivier ISLER sur les dernières plongées à Fontaine de Vaucluse et sur l'accident mortel de Denis SIRVEN. Une remise à l'heure des pendules par un plongeur incontestable et incontesté.

OCTOPUS N°13, avril/mai 1998.

Peut-on utiliser un détendeur classique avec du nitrox par J.P. IMBERT. L'auteur s'appuie sur des expériences réalisées par la NASA pour affirmer que ce serait effectivement possible jusqu'à 40 % d'O₂. Sans contester ses conclusions, je regrette que certaines précisions d'emploi n'aient pas été spécifiées. Je pense en particulier :

à un entretien régulier du détendeur, à l'assurance qu'il s'agit d'un nitrox déjà homogène ne dépassant pas les 40%.

Le danger réside dans l'expérience empirique des utilisateurs qui franchiront cette barre en commençant par un 42 puis par un 44 % et ainsi de suite. Bien que Jean Pierre nous mette en garde contre l'argumentation simpliste « Je connais des tas de gens qui le font et ça marche ».

Plongée extrême à Cahors, team Octopus. Ludovic GIORDANO et Benoît POINARD ont poursuivi l'exploration de la Fontaine des Chartreux au-delà du terminus de Cyril BRANDT. Soit 40 m de plus vers -138. Rapport un peu court qui nous laisse sur notre faim.

PLONGEE MAGAZINE N° 24 février/mars 98.

Plongée aux mélanges et législation, par J.P. IMBERT. Un titre qui à lui seul voudrait répondre à toutes nos interrogations sur le sujet. Hélas les réponses ne sont toujours pas celles du législateur. Les textes entre la plongée pro et la plongée loisir sont fort différents. Seule une nouvelle législation carrée ou à défaut une interprétation des textes par un tribunal qui ferait jurisprudence pourrait décentement nous éclairer. Pour le moment nous devons nous contenter des interprétations subjectives par les uns ou les autres des lois, des réglementations et des usages qui se contredisent hardiment.

PLONGEE MAGAZINE N° 25 avril/mai 98.

Plongée profonde : le business à l'américaine, par Cédric VERDIER. Ça a le goût de la plongée souterraine, ça a la couleur de la plongée souterraine, mais c'est de la plongée à l'américaine. A lire tout de même pour les curieux.

PLONGEUR INTERNATIONAL N° 7 avril 98.

Une grotte peut en cacher une autre. Réaction de la CNPS suite à la publication d'une photo équivoque au niveau de la sécurité. Même F. LEGUEN peut être pris en défaut. Il nous certifie que cette photo en mono bouteille n'a pas été réalisée en grotte. Néanmoins il souscrit à nos conseils de prudence.

Dans le siphon du Rupt : La fin du mulot. Récit d'une plongée anecdotique dans le Rupt du puits (55) au temps de Bertrand LEGER au début des années 70, par Jacques DE SCHRUYVER. Une histoire vécue un peu ennuyeuse à lire même pour un lecteur dont le Rupt a

été le catalyseur de sa passion pour la plongée souterraine.

PLONGEUR INTERNATIONAL N° 8 mai 98. La revue devient mensuelle.

La plongée à remonter le temps, d'après H. COSQUER ou l'anthologie de ce qu'il ne faut pas faire en plongée souterraine (la rédaction le précise

d'ailleurs). Plus fort que Rambo ou James Bond, « Riri » raconte comment il est revenu de sa grotte sans fil d'Ariane et sans lumière. Il serait peut-être intéressant de mettre cet exercice aux programmes de nos stages de formation. Il nous livre un truc pour connaître la profondeur de notre progression dans ces conditions, il suffit de la calculer grâce aux manœuvre d'équilibrage des tympan. Il suffisait d'y penser.

SUBAQUA N° 157 mars/avril 98.

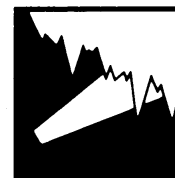
Expédition LAOS 97. Un article signé Frédéric AUBER et Denis SABLE qui raconte en 2 pages (juste deux) les Expéditions de la CNPS au Laos en 96 et 97. Dix kilomètres de première dont un en siphon pour 1997.

SUBAQUA N° 158 mai/juin 98.

Vouliagmeni garde ses secrets par Marc DOUCHET. Le point sur les explorations de ce gigantesque vide noyée, près d'Athènes. Des dimensions dignes de la « La Verna » de la PSM. L'équipe aussi éclectique qu'internationale était chapeauté par Jean Jacques BOLANZ. Six pages avec photos et topos.

SPELUNCA N° 69 avril 98.

Spéléométrie des siphons français par Franck Vasseur. Un long travail, pour recenser les siphons les plus profonds et les plus longs (longueur unitaire en cheminement direct) de France. A lire, Absolument ! Absolument ! .



NOUVEAUTES

Enfin un analyseur d'air à un prix qui devient raisonnable pour une structure Club ou fédérale. Le FACTAIR chez BIGATA pour connaître les teneurs en huile, eau, CO et CO₂ de votre air. Seul problème 259 F les tubes réactifs pour une seule analyse.

PATCO, un fabricant américain vient concurrencer Bernard GLON en proposant un système de chauffage

polyvalent (humide ou sec) de 1 200 à 2100 F l'ensemble complet. A tester...renseignement sur WWW.PACTOINC.COM

Le TEK-PHONE (chez Tek-Plongée) est un nouveau système de communication subaquatique pensé pour la plongée loisir qui pourrait avoir une grande utilité en plongée souterraine lors des opérations de secours, de prises de vues, de topo, etc.

Adaptable sur tous les détendeurs, le prix est relativement raisonnable 2 X 2 000 F pour que deux plongeurs puissent communiquer entre eux.

La MOTO K10 HYDROSPEEDER est un engin subaquatique qui se chevauche comme une moto, abri en plexis, commande aux pieds des deux moteurs électriques, les mains sur les palonniers avant, une bouteille (rien qu'une) est rangée dans le carénage pour l'autonomie du plongeur et pour mettre à la pression ambiante toute la mécanique.

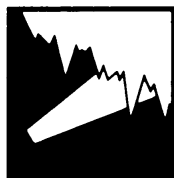
8 nœuds pendant 1 heure pour un investissement de 50 000 F

BAUME SCAPHANDER, remède miracle ou arnaque ? Il ne soigne pas, c'est un cosmétique. Mais il est sensé avoir un effet préventif pour l'équilibrage des tympanes et des sinus.

Vick Vaporus pour les oreilles ? Il serait bon d'avoir l'avis de nos médecins. Bernard, Philippe, Henri... à vos stylos.

Le MELANGEUR NITROX STICK. Un petit appareil qui permet d'injecter directement l'O² à l'entrée du compresseur. Pour nous rassurer, il est utilisé sans problème aux USA jusqu'à 40 % d'O². (Environ 14 000 F).

SEPARATEUR A MEMBRANE. Un nouvel appareil sur le marché qui au moyen de membranes semi-perméables réussit la gageure d'extraire de l'azote de l'air donc de réaliser du Nitrox plus ou moins riche en O². Le prix est encore élevé, 140 000 F, mais cet appareil pourrait être le bon compromis pour la confection des surox inférieurs à 40 % d'O².



LES EXPLORATIONS

DERNIERE MINUTE

Le 9 mai 1998, le siphon 3 de l'œil de la Doue (Lot) a été franchi lors du camp de la CNPS. Derrière ce siphon de 1350 m (point bas -51m), Patrick BOLAGNO et Marc DOUCHET sont restés post-

siphon pendant 8 heures, installés l'un et l'autre dans un hamac pour parfaire leur décompression avant la plongée de retour. La salle de leur bivouac, la « Salle Fred » est à la base d'un puits remontant d'environ 30 m de haut et d'une quinzaine de mètres de diamètre. Avant leur retour, ils ont reconnu le S4 sur 70 m, -17m, avec un surox non saturant. Histoire à suivre.....

COMPTE RENDU SUCCINT DE L'EXPEDITION NATIONALE EN YUGOSLAVIE MONTENEGRO

Cette deuxième expédition Franco-Yougoslave a eu les mêmes objectifs que ceux de l'année précédente dans le Monténégro et plus particulièrement dans la baie de Kotor au cours de la période du 25 juillet au 11 août 1997.

Ces explorations rentrent dans le cadre d'une vaste étude menée par l'Institut de géologie de Podgoriça, sur une période de 3 ans, et placée sous l'autorité de **M. Vasilije Radulovic**, docteur en hydrogéologie et représentant le Ministère de l'Environnement de la République Fédérale de Yougoslavie. L'organisation et les investigations ont été coordonnées par M. Vladan Dubljevic, géophysicien de l'institut.

L'équipe était composée de 2 plongeurs spéléologues français : Michel Guis, Claude Touloumdjian et de 5 plongeurs yougoslaves : Uros Aksamovic, Vladan Dubljevic, Alexandar Milosvljevic (Sacha), Bojana Ostojic, Zoran Vujovic. La direction, pour la partie plongée, était assurée par C. Touloumdjian.

LJUTA

Située près du hameau d'Ohrovac, cette source jaillit d'un énorme éboulis au pieds d'une barre rocheuse de plus de 300 m de hauteur à 50 m de la route. Malgré sa salinité, elle fait l'objet d'un pompage important pour les communes du littoral. Au cours d'une exploration par un plongeur professionnel aurait dépassé la cote de -60 m dans les années 80. En fait il s'agirait d'un plongeur slovène

Une descente de 4m entre de gros blocs permet d'atteindre un plan d'eau, dont la hauteur varie avec les débits. La cavité se poursuit par un premier puits vertical jusqu'à - 25 m. où se trouve un redan encombré de gros rochers. La cassure, orientée nord-sud, devient alors très importante (18 m de long et 7 m de large) et continue directement jusqu'à un palier situé à - 50 m. Une autre descente permet d'atteindre un replats à -75 m surplombant un nouveau puits,

terme de l'exploration menée par Christian Moré (Kiki) et Marc Renaud en 1996, qui restait à explorer.

Première tentative - Une première plongée effectuée par M. Guis permet de placer la corde destinée à fixer les bouteilles de décompression.

Un mélange ternaire «léger» étant prêt, j'effectue une «petite» incursion pour tester mes capacités physiques et physiologiques, en sommeil depuis plus de 2 ans, ainsi que le matériel. Le fil d'Ariane amarré à -50m, je me jette dans le puits que j'avais entrevu l'année précédente et exploré par Marc et Christian. La base de la faille, à -75m est en fait le sommet d'un tas de gros blocs toujours orientée nord-sud. Un premier trou noir m'attire mais ses dimensions n'ont rien à voir avec ce que me disais Marc et Kiki. A 7 ou 10m de là, à l'opposé, une ouverture plus importante (2m de diamètre environ) sur laquelle je fixe mon choix. Le fil solidement amarré je m'engage avec une certaine délectation dans ce nouveau puits. D'abord entouré de blocs rocheux, il se poursuit assez rapidement dans la roche en place. A -86m, je stoppe ma descente dans un passage vertical mais de dimension assez moyenne (22 à 3m de large sur 4 à 6m de long).

Deuxième tentative - Après la mise en place par Bojana et Michel des 2 narguilés et de la bouteille d'O₂ à -6m et des bouteilles de nitrox 70% et 50% à -15 et 25m, je pars avec un mélange ternaire avec 60% d'hélium. Une 18 l. de nitrox 30% me permet de faire le parcours jusqu'à -45m, remplacé pour la suite par mon ternaire.

J'arrive très vite sur mon précédent terminus où m'attendais le touret. Je le débloque rapidement et poursuis ma descente dans le puits. Son inspection n'est pas fabuleuse. Long de 5 à 7m, sa largeur ne dépasse guère les 3m. Une couleur brune dénote la présence de limonite sur la roche très lisse, avec de nombreux petits surplombs fissurés, arrondis par l'érosion de l'eau. Je n'arrive pas à trouver d'amarrage pour fixer le fil. A -106m, je stoppe ma descente sur une petite margelle et, en appuis sur elle, je récupère deux échantillons d'eau dans les seringues que m'avais donné Vladan. La remontée à 10m minutes avec quelques petits arrêts m'amène assez vite sur la zone de paliers à -54m. La sortie s'effectue sans problème, après 3h 10 de décompression, sous la surveillance de Michel.

La dernière tentative se réalise dans de mauvaises conditions psychologiques et physiologiques. En effet deux jours auparavant, une conduite éreintante de 500 km sur les routes yougoslaves et la recherche de la fameuse grotte de Rjeka Crnovicka, ajoutés à un coucher tardif me laissent des traces importantes de fatigue. La présence programmée d'amis plongeurs «mer» yougoslaves et des hydrogéologues de l'institut de Podgorica ainsi

que la confection préparée des mélanges m'entraîne à effectuer cette plongée.

Les bouteilles et les narguilés étant mis en place par notre amie Bojana, je me lance à nouveau dans la série de descentes jusqu'à la cote -60m où j'observe attentivement les prolongement de la faille. Une ouverture au nord, l'autre au sud attire mon attention, mais je dois poursuivre ma plongée. Chemin faisant, je me dis que le conduit principal d'où provient l'eau doit se situer au-dessus de moi. A -75m j'attaque le dernier puits, mais le cœur n'y est pas. A -85m mon état de fatigue et les questions que je me pose prennent le pas sur mon désir de poursuivre l'exploration. Convaincu que la suite se trouve plus haut j'arrête ma descente et à regrets, je prends le chemin du retour.

Arrivé dans la zone des 60m, je tente une visite vers le nord. Au bout d'une douzaine de mètres de progression je vois nettement la faille qui se pince un peu plus loin. Déçu, je continue ma remontée, laissant l'autre ouverture pour la prochaine expédition. La sortie s'effectue 3 heures plus tard sous la surveillance toujours aussi efficace de Michel qui me débarrasse, lors des paliers, de mes différentes bouteilles de «surox», inutilisées au fur et à mesure de ma remontée.

Hydrologie - Le débit de la source varie en un jour de 100 litres/ seconde à 5000 litres/ seconde, et le niveau monte de 5 mètres. La température de l'eau peut passer de 11° en surface pour 10° à -40 m. et elle tombe à 7° pendant la crue. En ce qui concerne la salinité, divers prélèvements d'eau ont permis de constater qu'elle augmente de 950 mg / litre à -5 m de profondeur à 1500 mg / litre à -50 m (observations réalisées au cours de l'expédition 1996). Drainant un important massif calcaire, les maximum de Ljuta peuvent dépasser 170 mètres cubes/ seconde

Claude TOULOUMDJIAN

SPILA

A 400 m au nord-est de l'hôtel «Teuta» du village de Risan, au fond d'une reculée, s'ouvre la grotte près de laquelle est bâtie une station de pompage. Le porche d'entrée donne sur un galerie de 1m de large et de 8 à 10 de haut, qui s'abaisse brusquement (h : 1,20 m, l : 5 m) au bout de 20 m. Une dizaine de mètres plus loin, se trouve une salle occupée par un lac de 30 m de long et de 6m de large.

Le premier siphon (s 1), profond de 18 m, est spacieux (hauteur : 2 à 3m ; largeur : 4 à 6 m), avec un sol occupé par des amas de blocs dénués de dépôts argileux. Orienté plein nord, il aboutit dans une petite cloche d'air qui précède un second siphon (s.2). Long de 40 m, avec une

profondeur maximum de 10 m, il débouche sur une petite salle à l'air libre de 8 m de long.

L'exploration avait été reprise par Sacha aidé par Uros et Ocki jusqu'à la profondeur de -52m dans le S 3, l'année précédente.

Lundi 20 juillet : Rééquipement des siphons 1, 2, et 3 sur 230 m jusqu'à -30m. Deux jours plus tard aidés par Bojana Ostojic, nous établissons une topographie précise et effectuons des prélèvements d'eau avant et après chaque siphon et au point bas.

Samedi 2 août : Départ pour la pointe. Bojana m'accompagne avec une bouteille de 18 litres de mélange suroxygéné de 50% et me charge d'une 18 litres "surox 40%" pour passer le S1 et S2 et assurer le retour, ainsi que d'une 18 litres d'O² pur.

Le siphon débute par une galerie de 7 à 8 m de large et 2 m de haut. Le sol est exempt de bloc, rien que de la roche lisse avec quelques formations de gours par endroits. Après 80 m de progression, la galerie se termine sur un puits à la côte -18 m. Nous remontons rapidement en suivant un éboulis et émergeons dans une cloche de 3 m de haut. La droite de cette dernière n'est en fait qu'un splendide "miroir de failles", incliné d'environ 60° vers l'est. Nous franchissons le S 2 de 44m de long (-6m), un peu plus étroit, mais toujours taillé dans la même inclinaison et atteignons enfin le S 3, sans sortir de l'eau

Je dépose la 18 l d'O² à -6m et récupère le relais de ma coéquipière qui m'abandonne après quelques échanges de signes d'adieu.

Désormais le chrono est parti, je me débarrasse de mes relais à -18m puis -32m et passe sur mélange ternaire léger. Je raboute au terminus de la veille. La faille s'élargit (3 à 5 m) et la pente est de plus en plus forte. C'est une zone très tectonique, de nombreux blocs jonchent le sol et certains sont même broyés par le fortement des deux parois. L'endroit est assez sinistre, les parois sont tapissées d'une fine couche de dépôt noir de limonite (oxyde de fer et de manganèse). En dépassant la côte -51m, mes pensées se portent à mon ami Sacha qui avait atteint le terminus.

A -60m petite frayeur, une énorme dalle bouche le passage, en dessous, impossible de se faufiler. J'essaie par le dessus en me plaquant au maximum sur la dalle, la bouteille racle le plafond "c'est tout bon"... Derrière la faille plonge à nouveau, mais à -72m je bute sur un passage étroit de 0,80 m de large et 1 m de haut, qui se poursuit sur une distance de 4 à 5 m avec un coude en bout.

A cette profondeur, ce n'est pas la peine d'insister. Je fais un tour rapide au fonds du puits terminal, effectuée

un petit prélèvement d'eau pour nos scientifiques et j'entreprends avec regrets la remontée.

Mes paliers commencent à -30m, et 45mn après je récupère mes 3 bouteilles de relais et rentre tranquillement vers la sortie où m'attend Vladan.

Michel GUI5

SOPOT

Cette cavité débouche à 500m du village de Risan, à 25 m de la route nationale, et à 15m au-dessus de la mer. Une galerie spacieuse (hauteur de 3 à 5 m, largeur de 6 à 10 m), aboutit après un parcours de 100 m dans une grande salle d'effondrement de 30 m de diamètre. Une descente de 20 m dans les blocs permet d'accéder à un ressaut de 5 m, au bas duquel se trouve un plan d'eau avec une visibilité plutôt médiocre (2m).

La vasque se poursuit verticalement jusqu'à -10 m, et donne sur une galerie en pente de 30m de long (hauteur 3 à 5 m, largeur de 3 à 8 m). Un puits permet d'atteindre à -33 m de profondeur un conduit incliné qui devient horizontal avec un point bas à -41 m. Une grande salle lui fait suite, (la hauteur dépasse 5 m et la largeur 15 m.), avec un sol encombré de gros blocs. Après un parcours de 50 m elle s'arrête sur un cul de sac à -30 m et à 200 m du plan d'eau. Une exploration de 80 mn avait été effectuée par Marc Renaud et A Milosvljevic (Sacha) jusqu'au point terminal situé à 200m de l'entrée où un boyau supérieur restait à explorer. La température de l'eau était de 7°.

Samedi 2 août : Je rééquipe Sopot sur 150 m -32, l'eau est à 8° et je fais vite demi-tour pour éviter un palier trop long. Désormais le Volume sera de rigueur.

L'an passé, Marc Renaud et Sacha ont déroulé 200 m et ont buté au fond d'une salle sans trouver la suite. Marc a aperçu peut-être un passage en hauteur, mais faute de temps ils ont interrompu leur exploration.

Mardi 5 août : Sacha prend la suite et trouve le passage effectivement en hauteur entre deux gros blocs et sort le S1 en suivant un éboulis dans une salle chaotique. Il s'arrête à -6 dans le S2 qui fait suite.

Jeudi 7 août : Veille de notre départ Sopot vaut-il la peine d'organiser une prochaine expédition ? Il faut en avoir le cœur net et d'un commun accord, je pars faire une petite reconnaissance.

Effectivement, après 200 m le fil de mon prédécesseur remonte et franchit le S1, je raboute à

-6 et m'engage dans une galerie dans le 270° de 5 à 6 m de large. La visibilité est médiocre 3 à 4m.

Je descends progressivement en contemplant les formations de gours, puis le conduit s'oriente dans le 300° et débouche à un carrefour orienté Nord/Sud. En contrebas et bien au centre des 3 galeries, de gros galets sont posés en cercle comme un rond-point. Je crois rêver. Je suis à -17m et j'ai l'impression de voir un miroir de surface 2 m au-dessus de moi. Je le traverse et rien ! ... En fait, ce ne sont que deux couches d'eau de salinités différentes qui créent cet effet appelé également halocline. Je m'engage dans la galerie Nord, que j'estime entre 8 et 10 m de large et 4 à 5 m de haut. Elle ondule entre -15 et -17m. Après 150 m de progression, je préfère m'arrêter.

La grotte de Sopot doit être un des buts prioritaires pour l'expédition 1998.

Michel GUIIS

GROTTE DE RJEKA CRNOVICA

Depuis le village de Rijeka Crnovića, il faut se diriger en voiture jusqu'à l'usine hydroélectrique, puis suivre à pieds le canal de captage sur 500m et remonter le lit à sec de la rivière pour atteindre le grand porche de la grotte (20m de large sur 15 à 20m de haut) soit environ 30 mn de marche. Un ruisseau resurgi au pieds de l'éboulis. Son débit, 80 litres seconde peut passer à 100 ou 150 mètres cubes/ seconde.

Nous suivons la galerie en frayant notre chemin autour d'énormes blocs. Par endroit, les dimensions deviennent colossales, plus de 60m de large, et nous avons bien du mal à suivre une direction. Au bout de 300m, nous atteignons le lac terminal (longueur : 25m, largeur : 15m). L'eau est très limpide, mais sa température ne dépasse pas 10°. J'attache le fil d'Ariane et attends mes deux compères. Sacha me rejoint, je lui tends le dévidoir. Surpris mais ravi, il l'accepte et plonge rapidement. Je le suis pendant qu'Uros ferme la marche.

Au bout de 50m, nous atteignons 10m de profondeur. L'eau est vraiment cristalline, mais malgré cette pureté, mon phare balaye le vide aussi bien à droite qu'à gauche. Le sol, à 4 ou 5m en dessous, est couvert de galets. Je contrôle plusieurs fois le cap pour être certain que nous progressons en ligne droite.

A 120m, Sacha effectue un virage sur la droite à 90°, puis descend rapidement et butte sur la paroi de droite. Il se tourne vers moi et me fait des gestes incompréhensibles, précédés du sine "tout va bien". Un

peu surpris par cette manœuvre, je lui prends le touret des mains et poursuis ma route. Je contourne un gros bloc, derrière, la pente remonte fortement. Oh ! surprise, un fil d'Ariane nous barre le chemin. Serait-ce le notre ? Je n'y comprends rien. Mes compagnons mes font signe qu'ils veulent rentrer rapidement. Je les suis sans discuter. A notre sortie, Sacha est tout désolé d'avoir écourté cette plongée à cause d'une double panne de lumière, et moi confus de ne pas avoir compris ses signes.

Ce jour là, la malchance est contre nous. Sur le chemin du retour, Sacha se brise la cheville près de la sortie de la grotte..... Il nous faudra 2h 30 pour atteindre nos véhicules. La descente sera de plus marquée par une autre chute, celle de Claude, qui se fracture le gros orteil droit.

Michel GUIIS

KREVENICA

Ce trop plein se situe au sud-est de TUZI, au bout d'une piste, où un terre-plein arrête les voiture. Sur les indications du professeur Radulović et après une remontée d'un ruisseau sec sur 200m, nous atteignons le porche spacieux de la grotte et Vladan Vujanovic, de l'Institut d'Hydrogéologie de Podgoriça nous indique l'entrée.

Sous le porche une pente de sable et graviers, nous permet d'atteindre un lac de 20 m de long sur 4 m de large se dirigeant plein Est A la base du talus une petite arrivée d'eau (2 litres/ minute) alimente le plan d'eau.

Me voilà parti en reconnaissance avec un bi-4 litres. Au bout de ce lac profond de 3 m un laminoir à moitié colmaté par le sable file vers le Nord. Juste en face, donc au sud je m'engage en zigzaguant le long d'une pente de petits galets que j'estime à plus de 6 m de large. La visibilité est mauvaise (maximum 2 m). A -28m, la galerie se rétrécit, 2 à 3 m de large, autant de haut, le sol est parsemé de blocs et la progression devient horizontale. Arrêt sur limite de mes réserves d'air.

Cette cavité est très intéressante. A voir l'année prochaine.

Michel GUIIS

La rivière de la Rjeka Crnovica près du village GURDIC

Cette perte résurgence se situe à l'entrée de la ville de Kotor, au pied de ses remparts. La vasque de 25 m de diamètre est traversée par la route nationale.

De nombreux détritiques jonchent le fond composé de vase et de gros blocs sur lesquels poussent des moules.

A - 11m, dans une trémie, l'ouverture principale (1 x 1,5 m) donne accès à une série de ressauts qui permettent de descendre à - 34 m. Au cours de l'expédition 1997, C. Moré (Kiki) et Sacha ont exploré une galerie spacieuse sur 310m et sont remonté à -35m après un point bas à -49m. Cette année, deux tentatives menées par Michel et Bojana, puis, une semaine plus tard, par Sacha et Ouros, ne donne pas de résultats. La cavité fonctionne en perte et un courant important d'eau de mer pénètre vers l'intérieur, ce qui rend l'exploration au-delà de la zone d'entrée dangereuse. De plus la visibilité est médiocre (moins d'un mètre).

La poursuite de l'exploration de Gurdiç est remise à plus tard, et reste un objectif majeur pour l'expédition de 1998,

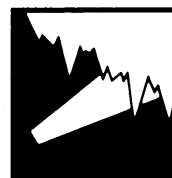
_____ o _____

Malgré la faible participation de plongeurs Français et Yougoslaves compétents, malgré les accidents qui ont frappé heureusement sans trop de gravité deux des membres de l'équipe, au cours de ces 13 jours passés dans le Monténégro, 420 m de " première " ont été effectués. Si les résultats semblent peu importants, l'expédition a récolté de meilleurs résultats qu'au cours de l'année 1996. De plus de nombreux plongeurs «classiques» sont venus nous rencontrer pour discuter «technique», et pour certains, nous aider dans le transport du matériel lors de l'exploration de Ljuta.

A son actif, il faut mettre en évidence les nombreuses plongées pour des équipements, pour des prélèvements d'eau, pour des séances de topographie. Ces informations contribueront sans nul doute à améliorer les connaissances de l'hydrogéologie des sources côtières de la baie de Kotor. De plus, deux objectifs majeurs ont été explorés. Ljuta devient la cavité la plus profonde de Yougoslavie. Sopot, par l'ampleur de ses galeries, offre de grandes perspectives de continuation et un grand intérêt pour l'hydrogéologie. Il a été mis en évidence une très grande cavité, la grotte de Rijeka Crnovika qui doit posséder un potentiel de progression post-siphon très important, plus de 500m de dénivelé et plus de 7.000m de distance jusqu'au poljé de Cetinje origine présumée de la rivière souterraine.

Ces trois sources, ainsi que celle de Gurdiç, seront les principaux objectifs pour la troisième expédition qui se déroulera en 1998.

Claude TOULOUMDJIAN



LA VIE DES REGIONS

Comité LR-MIP Christian ROUANET assure l'intérim de la présidence de la commission plongée souterraine depuis le 3 avril dernier

Comité RABA Pour les activités RABA du début de l'année elles sont restreintes vu le nombre de personnes impliquées dans la région on espère que ça va changer ne serait ce qu'en parlant de la région dans les différents bulletins comme structure vivante

Bilan:

La région RABA reprend du poil de la bête après un long hivernage. Un stage d'initiation est programmé le 13 et 14 juin à Bourg St Andéol. Un autre stage devrait être organisé à l'automne si la demande existe.

Du fait des dispositions d'accès à Bourg St Andéol, il est rappelé aux plongeurs spéléos que l'accès est soumis à l'accord de la mairie de Bourg, contacter la mairie pour solliciter une autorisation. Le respect de cette contrainte est la seule garantie d'un accès à la cavité dans l'avenir. Merci de jouer le jeu.

Des membres de la commission RABA ont participé à la tentative d'Olivier Isler au Goule de la Tannerie durant le WE de Pâques. La plongée de pointe prévue au delà du terminus à -165m n'a pu aboutir du fait d'un problème d'équilibrage.

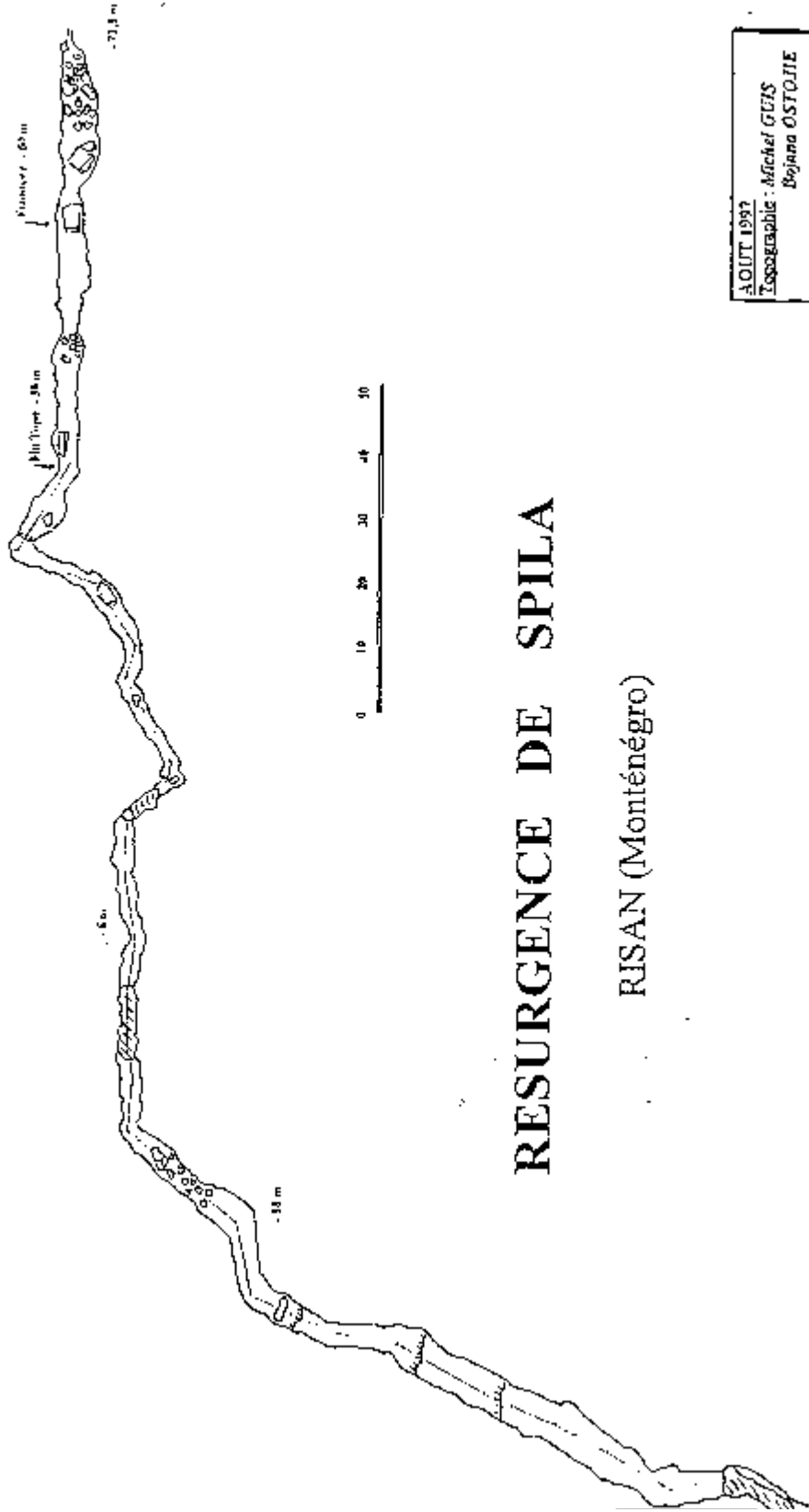
Les activités de plongée sur le réseau de l'Ecluse et du Bateau sont en cours depuis le mois de janvier. Un travail de rééquipement au câble est en cours afin d'améliorer les conditions de sécurité pour la pointe au delà du point 1010m dans la galerie principale. Egalement le travail de topographie a repris. Le mois de mai sera employé au maximum pour progresser dans l'exploration de ce réseau.

Comité PROVENCE

Pour ces 4 ou 5 premiers mois de l'année, nous avons volontairement négligé les plongées d'exploration au détriment d'autres opérations qui s'étaient parfaitement avec une météo hivernale. Entre les diverses réunions et autres AG de ce début d'année, parfois contraignantes mais indispensables à la vie de notre commission nous avons tout de même eu un planning chargé.

- Nous avons participé au tournage d'un numéro de Nautilus, une émission télé de 26 minutes qui était

Plan

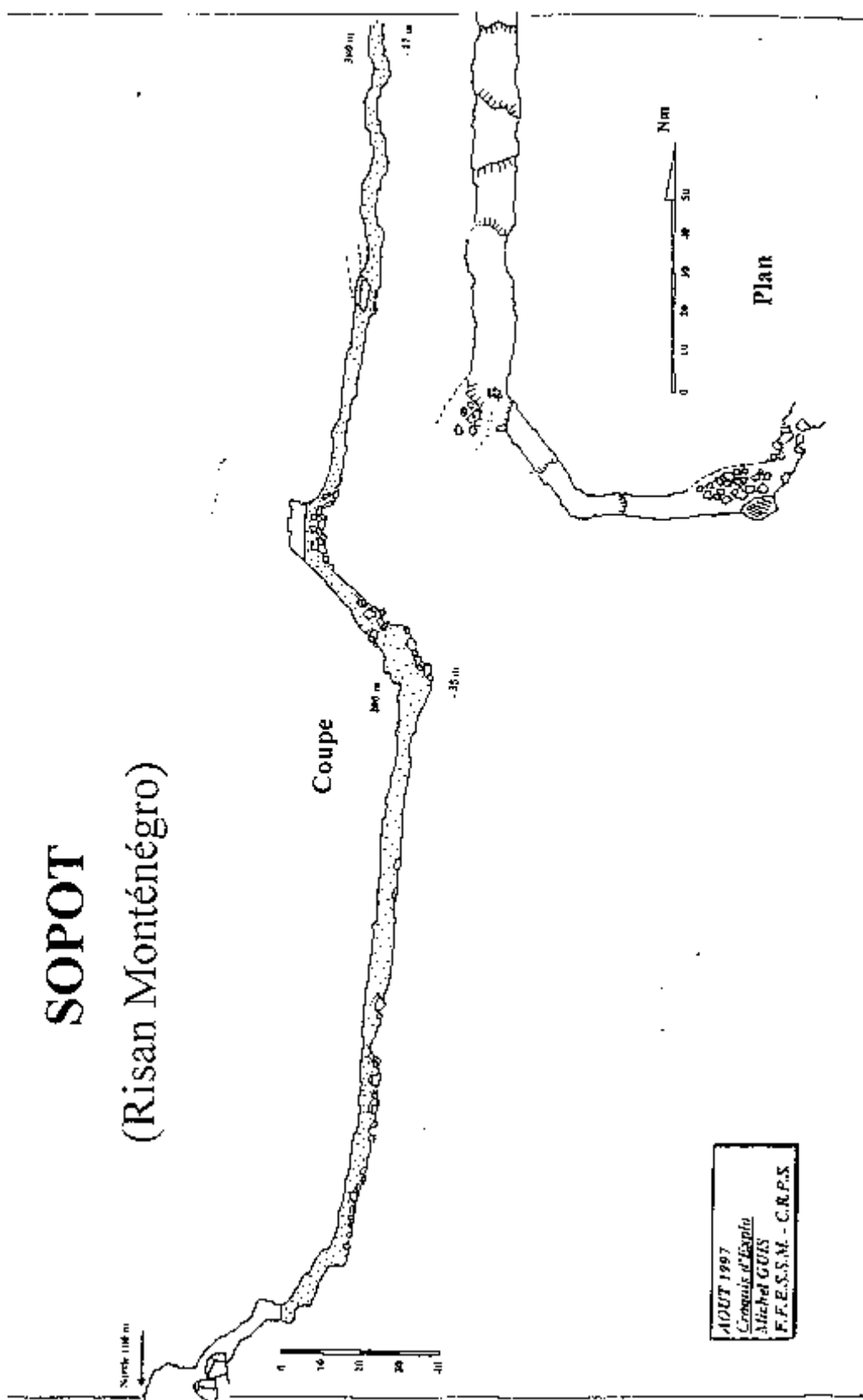


Échelle 1:100 m

AOÛT 1997
Topographe : Michel GUIS
Bojana OSTOJIC
F.F.E.S.M. - C.R.P.S.

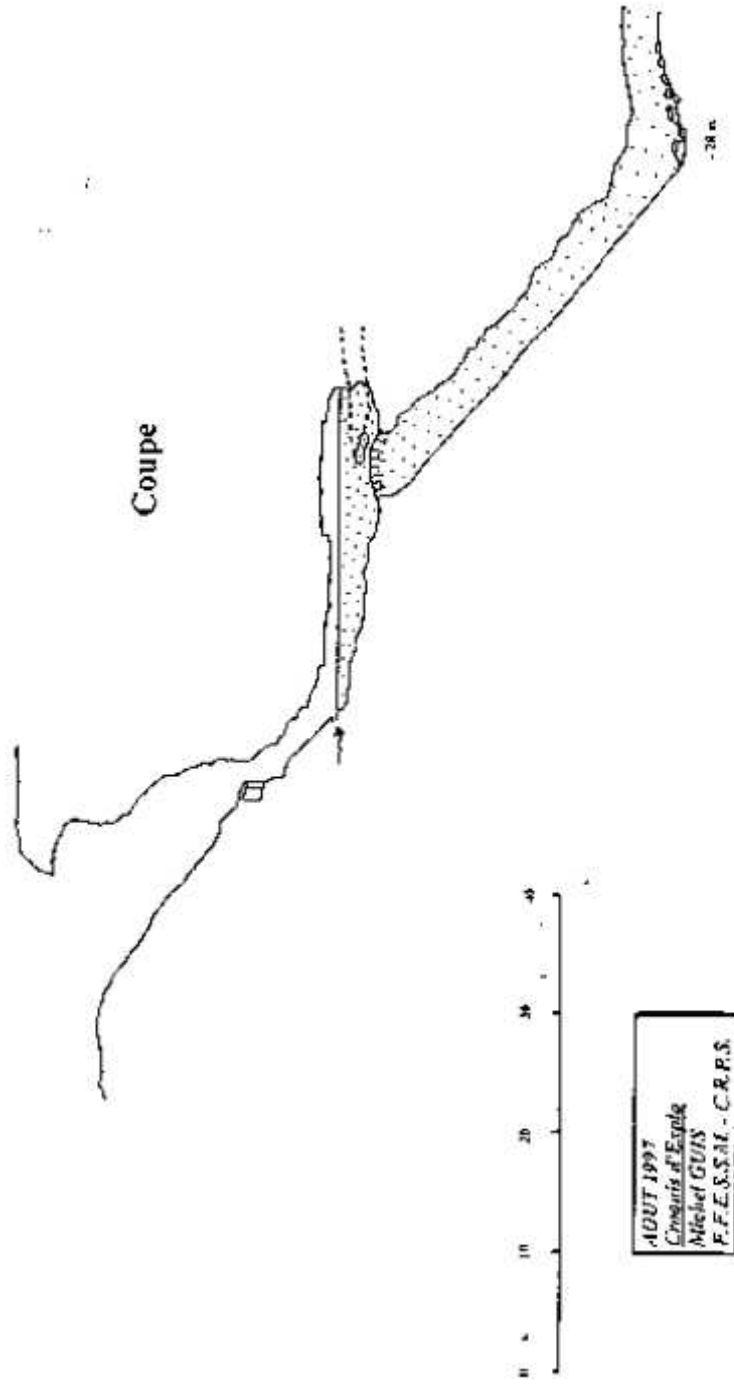
SOPOT

(Risan Monténégro)



KREVENICA

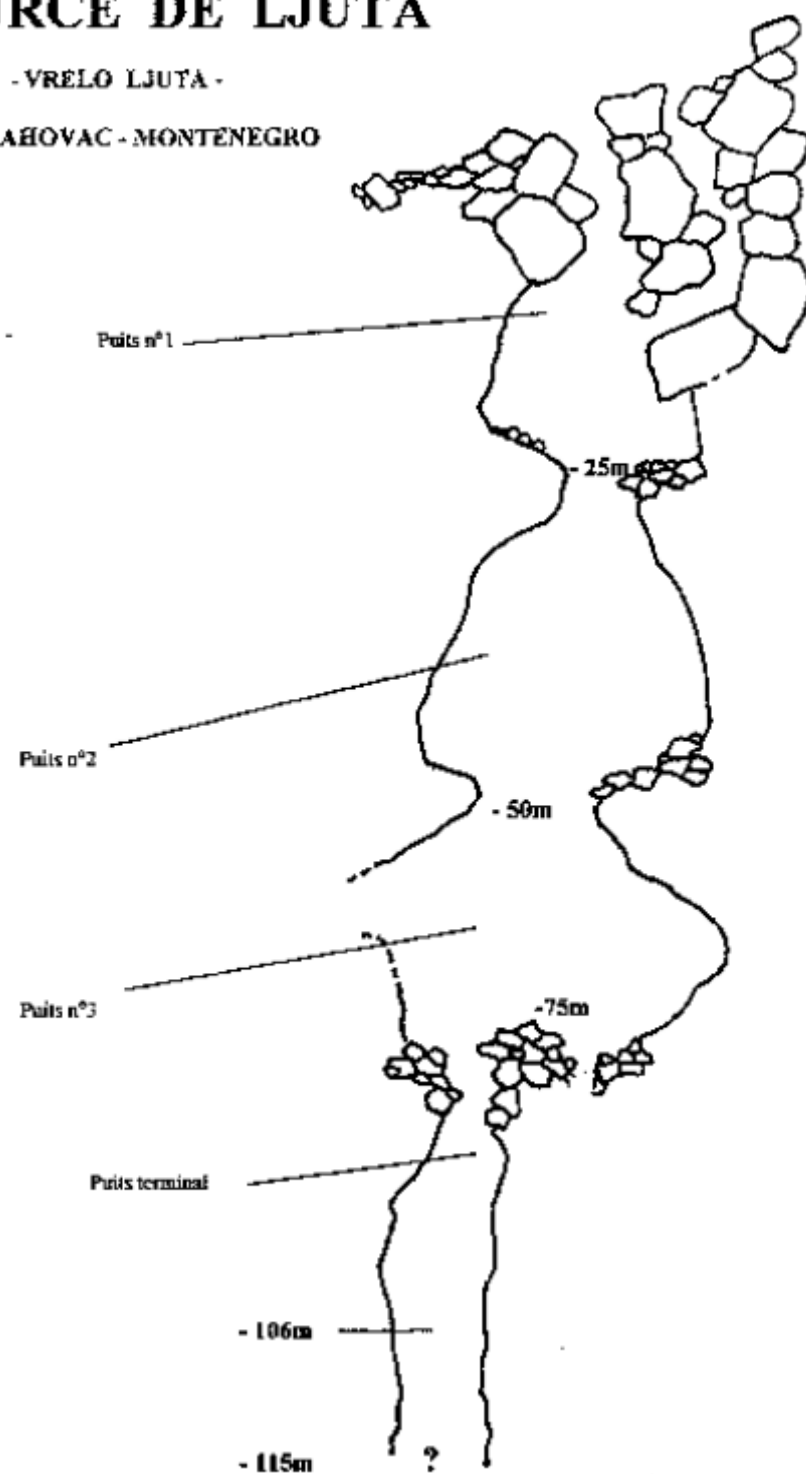
(Tuzi)



SOURCE DE LJUTA

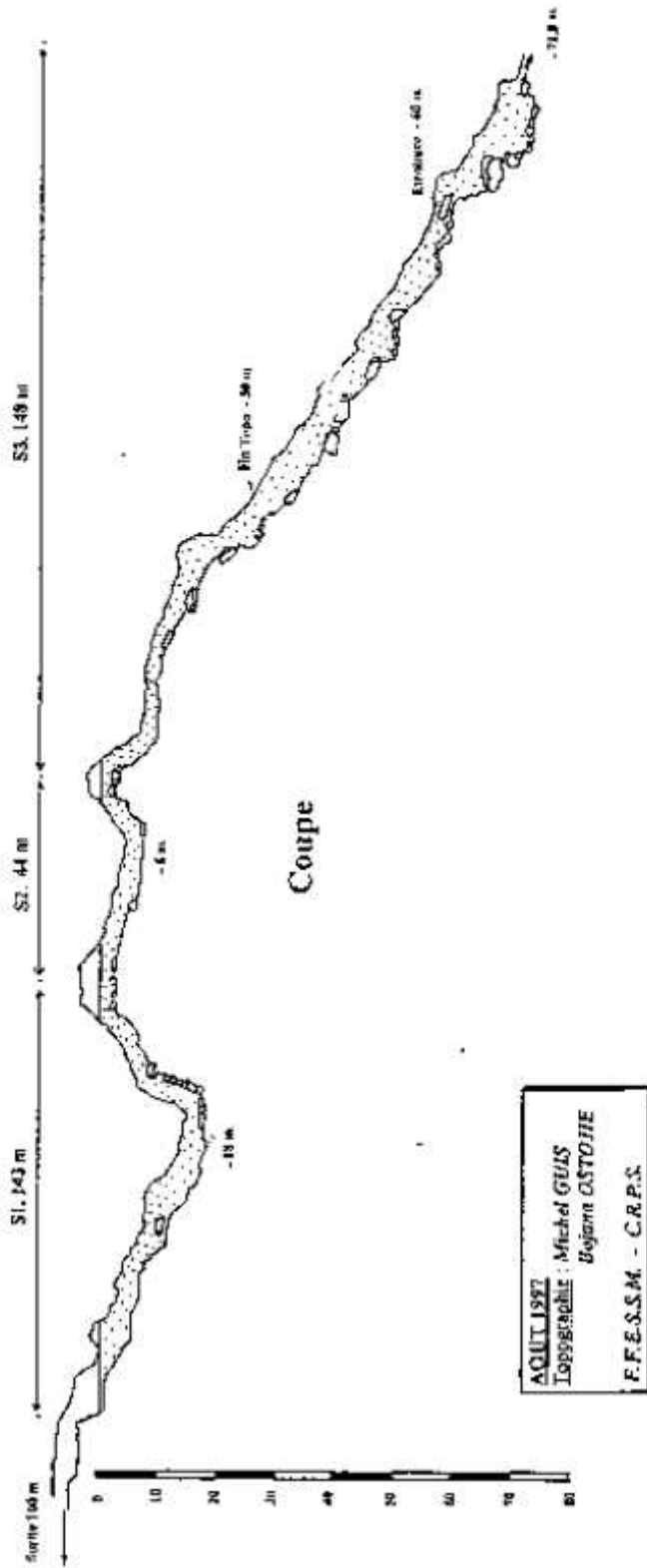
- VRELO LJUTA -

ORAHOVAC - MONTENEGRO



RESURGENCE DE SPILA

RISAN (Monténégro)



COMMISSION NATIONALE PLONGEE SOUTERRAINE

08/06/98

-	adresse	tel privé	tel mobile	tel prof	fax	région	E-Mail
BADIER Frédéric	Chemin de Conteze F- 07130SAINT-PERAY	0475800476		04754071 86		IDF	frederic.badier@paspop3.postal.alcatel.fr
CAILLERE Laurent	1 rue Philippe Bellocq F- 67450 MUNDOLSHEIM	0388202010	060741 9512	0388152804	03 88 19 02 03	EST	laurent.caillere@wanadoo.fr
CIESIELSKI Lucien	13 Av. du Gai De Gaulle F-67000 STRASBOURG	03 88 61 52 60	0680162305	03 88 24 33 05	03 88 60 48 62	EST	
DOUCHET Marc	103RueSte-Cécile F- 13005 MARSEILLE	04 91 78 04 52	06 08 05 21 39	04 91 25 69 85	04 91 25 69 85	PROVENCE	
GAUCHE Bernard	9 Rue Carrere F- 33500 LIBOURNE	055751 1196		05 57 55 34 70		CIAS	
QUERRY Patrice	Chef lieu F-73340 AILLON LE JEUNE	04 79 54 64 05			04 79 54 64 94	RABA	
LEVEVRE Claude	5 Rue du 18 Juin 1940 F- 59230 St-AMAND-LES- EAUX		06 07 94 08 38	0327278271	03 27 48 42 09	NORD	
MARIANI Dominique	9 Av, Victor Hugo F- 83700 St-RAPHAEL		06 07 33 19 14	04 94 22 57 03	04 94 22 36 36	COTE D'AZUR	
ROUANET Christian	63 rue de la Vendée F- 31 100 TOULOUSE	05 61 41 30 31			0561 41 3031	MLRP	kevin.rowanet@hol.fr
STEFANATO Jean-Pierre	244 Av, de Limoges F-79000 NIORT	05 49 24 01 24		05 49 73 85 81	05 49 24 01 24	CIAS	jp.stef@wanadoo.fr
TOULOUMDJIAN Claude	125 Rue Jaubert F- 13005 MARSEILLE	0491489710		04 91 85 87 60	04 91 48 97 10	PROVENCE	C.TOULOUMDJIAN@wanadoo.fr
WOHRER Philippe	6 Rue Jean Macé F-75011 PARIS	01 43 56 09 59		01484711 11	01 48020718		
CESARANO Serge (*)	6 AV des Bretagnes F-93500 PANTIN	01 48 40 12 44		01 41 44 31 28		IDF	cesarano@vcnam.cnam.fr
FOUCART Hubert (*)	9 Rue Léon Viala F-31520 RAMONVILLE ST AGNE	05 61 73.40-58				MLRP	
(*) non membres de la CNPS							